



## CLUB DES ACTIONNAIRES ENERGISME

---

### Règlement & Conditions générales d'adhésion

Janvier 2022

Service relations actionnaires d'Energisme  
88 Avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt  
France

[ClubActionnaires@energisme.com](mailto:ClubActionnaires@energisme.com)

# Sommaire

<b>1 Présentation du Club des actionnaires d'Energisme</b>	<b>1</b>
1.1 Objet du Club des actionnaires d'Energisme	1
<b>2 Modalités d'adhésion et de rétractation</b>	<b>1</b>
2.1 Conditions d'adhésion	1
2.2 Conditions de rétractation	1
2.3 Procédure d'inscription	2
2.3.1 Démarche à suivre pour s'inscrire	2
2.3.2 Pièces justificatives à fournir	2
2.3.3 Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant	2
<b>3 Contacts</b>	<b>2</b>

# 1 Présentation du Club des actionnaires d'Energisme

## 1.1 Objet du Club des actionnaires d'Energisme

Le Club des Actionnaires d'ENERGISME, ouvert à tous les actionnaires détenteur d'une action et plus, a pour but de renforcer la proximité avec les actionnaires de l'Entreprise. Sa vocation est de permettre à ses actionnaires de mieux connaître l'activité et la stratégie de l'Entreprise en participant notamment à des réunions de présentation exclusives en présence des dirigeants.

Le Club des Actionnaires d'ENERGISME vous permet notamment de :

- Recevoir l'information financière d'ENERGISME en temps réel : communiqués de presse, lettres aux actionnaires, rapports annuels et semestriels, etc...
- Recevoir par email l'ensemble de la documentation relative aux assemblées générales.
- Rencontrer les dirigeants de la société, à l'occasion de réunions d'informations destinées à vous informer sur l'actualité de la société, ses résultats et l'exécution de sa feuille de route stratégique

Energisme se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés et les conditions d'adhésion au Club des actionnaires. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents par mail.

L'ensemble des documents liés au Club des actionnaires sera disponible en langue française.

## 2 Modalités d'adhésion et de rétractation

### 2.1 Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure résidant en France peut devenir membre du Club des actionnaires Energisme, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir au moins 1 action Energisme au porteur
- Détenir au moins 1 action Energisme au nominatif

L'adhésion au Club des actionnaires d'Energisme est facultative, gratuite et sans engagement.

Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'adhésion dûment rempli, et complété des pièces justificatives requises (voir paragraphe 2.3.2). Elle reste valable tant que le membre répond aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation.

### 2.2 Conditions de rétractation

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club des actionnaires d'Energisme, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il devra en informer Energisme dans les meilleurs délais :

- Par courrier, adressé à Relations actionnaires d'Energisme - 88 Avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt - France
- Ou, par message électronique adressé à [ClubActionnaires@energisme.com](mailto:ClubActionnaires@energisme.com)

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club des actionnaires d'Energisme et ne peut plus bénéficier des services et avantages proposés par le Club.

ENERGISME se réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club répondent aux conditions requises et pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club des actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

Pour toute procédure de désinscription arrivée à son terme, ENERGISME s'engage à supprimer les données collectées dans le cadre du Club des actionnaires sous 3 mois à partir du jour où la procédure de désinscription est achevée.

## 2.3 Procédure d'inscription

### 2.3.1 Démarche à suivre pour s'inscrire

L'inscription au Club des actionnaires d'Energisme se fait directement en ligne sur le site :

[www.energisme.com](http://www.energisme.com)

Espace Investisseurs, page Club des actionnaires, en remplissant le formulaire d'adhésion

### 2.3.2 Pièces justificatives à fournir

À l'occasion de son inscription en ligne (voir paragraphe 2.3.1), tout actionnaire désirant adhérer au Club des actionnaires d'Energisme devra fournir un justificatif de détention d'actions Energisme fourni par son intermédiaire financier (soit en compte de titres nominatif pur ou administré tenu par Energisme, soit en compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité).

Les relevés de comptes électroniques (impression de pages Internet) ne sont pas acceptés.

Cette pièce justificative pourra également être adressée par courrier au Service relations actionnaires d'Energisme (Relations actionnaires d'Energisme - 88 Avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt - France) ou par email en version scannée, à l'adresse [ClubActionnaires@energisme.com](mailto:ClubActionnaires@energisme.com).

L'adhésion au Club des actionnaires d'Energisme prendra effet, une fois l'inscription en ligne validée, à date de réception et enregistrement de la pièce justificative.

### 2.3.3 Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par Energisme dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club des actionnaires des services proposés.

Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance des actionnaires, gérer le Club des actionnaires d'Energisme et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club des actionnaires.

Conformément au règlement général européen sur le Règlement Général sur la Protection des Données, les membres du Club actionnaires disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira d'adresser leur demande par message électronique à [ClubActionnaires@energisme.com](mailto:ClubActionnaires@energisme.com).

## 3 Contacts

Le Club des actionnaires d'Energisme peut être joint :

- Par courrier, adressé à Relations actionnaires d'Energisme - 88 Avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt - France
- Par message électronique adressé à [ClubActionnaires@energisme.com](mailto:ClubActionnaires@energisme.com)